

## Conseil d'école du lundi 29 juin 2015

### Présents :

Parents d'élèves : Lysiane BRICK, Thérèse PLAZA, Corinne DOUILLARD, Laëtitia RAIMBAULT, David MARECHAUX, Stéphanie MARTIN, Carine DALLUS, Ludovic CHASSIER, Eric FERRER, Géraldine ROY, Mélanie MAYNARD, Séverine LE BORGNE.

Enseignants : Françoise LAMBERT-PROUST, Muriel DEPRETURAND, Catherine GARDILLON, Corinne BOUARD, Edith LAVARENNE, Pauline FRAILE, Christophe CADIRAN, Vincent DUBOIS, Laurent GIRAULDON, Jean-Paul LE LANN, Alain TARENTJEW, Marine CHARRIER.

Mairie : Mme DELAVEAU, Mme RENSHAW.

Excusés : Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, Agnès MORETTI, Patricia LAINE, Hervé GOUBIN, Séverine FABRE.

### Ordre du jour :

#### ↳ **Bilan de l'année écoulée**

Marine CHARRIER, présente au conseil d'école, sera la nouvelle enseignante à la rentrée scolaire.

Les effectifs sont restés stables sur l'année.

Tous les élèves de CM2 passent en 6<sup>ème</sup>.

Un maintien en CE1.

Un stage organisé pendant les vacances de printemps a permis l'accueil de 9 élèves de CM1 et CM2 pour une remise à niveau.

Deux stages identiques auront lieu pendant les vacances d'été, du 6 au 10 juillet et du 24 au 28 août.

Le nouveau dispositif « conseil école/collège » s'est déjà réuni. Il permet, entre autres, le suivi des élèves en difficulté pour une prise en charge dès la rentrée en 6<sup>ème</sup> et d'harmoniser les projets et apprentissages.

Le projet d'école sera renouvelé l'année prochaine : axes d'apprentissages, culturel et vivre ensemble. Il sera présenté lors du premier conseil d'école.

Le coût total des projets menés dans l'année s'élève à 10895, 86 euros. Ces projets sont subventionnés par la municipalité, la coopérative scolaire et l'association des parents d'élèves. Le bilan détaillé a été présenté au conseil d'école.

#### ↳ **Rentrée prochaine**

Départ de Mme LAMBERT-PROUST. Mr DUBOIS prend la direction de l'école.

Suivi des effectifs à ce jour :

43 CP, 49 CE1, 49 CE2, 38 CM1, 49 CM2

Répartition: 2 CP (21 et 22 élèves: Mme Bouard et Mme Gardillon), 2 CE1 (24 et 25 élèves : Mme Fraile et Mr Cadiran), 1 CE2 de 30 élèves (Mr Le Lann), 1 CE2/CM1 de 27 élèves (19+8) : Mme Depredurand), 1 CM1 de 30 élèves (Mr Girauldon), 2 CM2 (24 et 25 élèves : Mr Dubois et Mme Charrier)

Mme Lavarenne travaillera avec Mr Dubois: 1/3 de décharge de direction.

A partir de la rentrée, l'organisation en cycles change.

Cycle 1= apprentissages premiers, les trois classes de maternelle

Cycle 2= apprentissages fondamentaux CP, CE1 et CE2

Cycle 3= consolidation CM1 CM2 et 6<sup>ème</sup>

Cycle 4= approfondissements 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

Les programmes changent à partir de la rentrée 2015 pour la maternelle et à partir de la rentrée 2016 pour l'élémentaire et le collège.

L'accueil des futurs CP avec leurs parents a eu lieu samedi dernier et l'accueil des grandes sections sera le 30 juin à l'école, dans le cadre de la liaison GS/CP

Projets de l'année prochaine connus à ce jour :

Projet autour des écrans.

Projet avec le château d'Azay-le-Rideau, dans le cadre du partenariat, autour de la restauration des façades avec l'intervention d'artistes, travail sur les matériaux.

Projet « murs » : création de fresques sur les murs extérieurs, côté cour, avec l'intervention d'artistes locaux.

Projet école et cinéma.

## ↳ **Relations avec la mairie**

Dotation de matériel informatique : 15 ordinateurs pour la salle informatique et un pour la direction. Le CARM a été chargé de mettre en réseau les ordinateurs. Le serveur (filtre internet) faisant beaucoup de bruits (ventilateur), Mr Breton doit étudier des possibilités pour diminuer ces nuisances.

Crédits scolaires: 50 euros par enfant

Subventions pour projets: 7402 euros maintenus

Mise à disposition de personnel: La mairie renouvelle l'aide apportée à l'école :

Martine Guion pour la bibliothèque, 14h15/sem

Philippe Secheppet pour toutes les actions en lien avec la musique (création, écoute, chant), 6h45/sem

Occupation du dojo: les navettes en car pour s'y rendre sont très coûteuses car les tarifs de la Communauté de Communes sont appliqués. L'école demande que chaque classe puisse aller au dojo sur une période dans l'année de novembre aux vacances de printemps.(6 à 7 semaines).

À la rentrée, le gymnase sera moins disponible étant donné que le collège accueille une classe de 6<sup>ème</sup> en plus. Ce manque de locaux empêche de réaliser le programme officiel en terme de sport.

Suivi des travaux à réaliser: salle d'arts plastiques, le cheminement autour de l'école à refaire.

L'école souhaite souligner la réactivité de la mairie concernant les problèmes dans les locaux et l'efficacité du service technique.

## ↳ **Questions des parents relevant de la compétence du conseil d'école**

### **Règlement intérieur Cantine**

• La perte du service "inscription/désinscription" le jour-même peut se comprendre car on imagine que cela peut être difficile à gérer. Mais la complexité des possibles permissions données pour inscrire/désinscrire les enfants (mot à l'école / courrier à la mairie, échanges de documents pour justifier (ou pas ?) une maladie...) nous paraît finalement tout aussi complexe. On se demande si cela en vaut la peine...

• Jusqu'à présent, lorsque des quantités manquaient, on pouvait parfois l'accepter par cette possibilité d'inscription/désinscription le jour-même. Avec la suppression de ce service, il faudra que les quantités servies soient adaptées au nombre d'enfants !

• Réponse de la mairie : Pour des questions de responsabilités et limiter les abus de ce service pour convenances personnelles, il faut prévenir la mairie en justifiant ce changement par un mot écrit ou un mail. Si l'enfant mange occasionnellement, l'inscription doit être réalisée si possible au moins une semaine à l'avance.

En connaissant mieux le nombre d'enfants déjeunant à la cantine, le nombre de repas préparé sera mieux adapté.

• Parents et enseignants estiment que l'échange de mots dans les cahiers de liaison ou d'emails entre les familles et la mairie est susceptible de créer des confusions. Il faudra rester vigilant et faire un point sur l'efficacité de ces nouvelles procédures au prochain conseil d'école.

### **Règlement intérieur des TAP**

- On peut comprendre que des incidents d'ampleur exceptionnelle peuvent survenir, mais on se demande que peuvent être les "mesures exceptionnelles jugées nécessaires". Le fait de voir écrits ces mots noir sur blanc dans un règlement intérieur est inquiétant.
- Réponse de la mairie : la mairie doit se protéger par ce règlement et agir en cas de situations difficiles.
- Les parents estiment tout de même que laisser un « vide » à ce sujet laisse la place au « bon sens » et permet d'adapter l'attitude à tenir face à un incident particulier.

### **TAP**

- Des parents regrettent une communication assez peu claire, que ce soit suite à la proposition de modification des horaires que pour le fonctionnement des TAP eux-mêmes, notamment sur un retour des ateliers auxquels sont finalement inscrits les enfants.

Réponse de la mairie : ce point sera revu lors du prochain comité de pilotage.

### **Nouveau formulaire d'inscription**

- Le formulaire est très bien ; on apprécie que tous les temps d'école soient pris en compte dans ce document clair et synthétique. On regrette seulement que les horaires périscolaire / classe / cantine / TAP / périscolaire, ainsi que les tarifs des repas (avec le tarif du mercredi) n'y soient pas indiqués.

Réponse de la mairie et de l'école : c'est un oubli, mais les horaires sont indiqués sur la plaquette de l'école.

### **Sécurité aux abords de l'école**

- Un point sur les passages piétons autour de l'école paraît nécessaire : repeindre certains passages qui s'effacent, création d'autres passages...

Réponse de la mairie: c'est une zone 30 donc priorité aux piétons, mais la mairie pourra refaire les passages piétons.

### **Effectifs des classes & Horaires**

- On espère que les effectifs grandissants des enfants par classe seront toujours gérés au mieux.
- Merci de veiller à ouvrir les portes de l'école à l'heure le matin pour ne pas mettre en retard les parents qui doivent filer travailler ensuite.

Réponses de l'école :

L'équipe enseignante gère au mieux les répartitions dans les classes, dans l'intérêt des élèves.

Il est peut-être arrivé quelques fois que l'école ouvre en retard, mais ce n'est ni régulier, ni significatif. Il n'est pas possible d'ouvrir à 8h15 : ce ne sont pas les horaires de l'école.

### **Tenue vestimentaire**

- Des parents peuvent être étonnés, peut-être même choqués, par la tenue parfois inadaptée des différents adultes qui s'occupent de nos enfants et souhaiteraient plus de sobriété.
- La mairie et l'école prennent note.

### **Fin d'année...**

- Oui, il y a eu quelques problèmes cette année, mais l'école Descartes reste une « chouette » école !  
MERCI À TOUS !

Vu, les secrétaires de séance

Vu, la directrice

Lysiane BRICK  
Laëtitia RAIMBAULT

Françoise LAMBERT-PROUST